

△

( N° 74. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1848.

---

### Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1849 <sup>(1)</sup>.

---

*Amendement proposé par M. DELFOSSE.*

---

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre d'insérer au tableau du budget des Voies et Moyens l'article suivant :

« Produit d'une retenue temporaire sur les traitements et pensions mentionnés  
» à l'art. 3 de la loi. . . . . fr. 600,000 »

Et d'ajouter au projet de loi du même budget après l'art. 2, un article nouveau qui deviendrait l'art. 3 et qui serait ainsi conçu :

« A partir du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 décembre 1849, il sera opéré sur les traite-  
» ments et remises de 2,000 francs et au-dessus, ainsi que sur les pensions de  
» toute nature, s'élevant au même chiffre, une retenue définitive de 5 p. %.

» Les traitements des officiers, en activité de service, ayant au moins le grade  
» de capitaine seront passibles de la même retenue. »

---

(<sup>1</sup>) Budget, n° 1.  
Rapport, n° 68.